

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR.
 30 fr.
 16
 9

Poste:
 35 fr.
 18
 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 1^{er} AOUT

COMITÉ CONSERVATEUR DE Maine-et-Loire.

Le Comité conservateur a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2^e étage. Les Bureaux sont ouverts dès à présent de midi à 3 heures. Pendant la période électorale, ils le seront en permanence.

BULLETIN

L'expérience nous a appris que quel que soit son goût pour le mensonge, M. Ferry avait parfois, sous l'empire d'on ne sait quelle surexcitation d'esprit, de subits accès de franchise, d'ordinaire assez inopportuns. La fameuse déclaration touchant les impôts inévitables après les élections naquit d'un de ces accès; M. Ferry en a eu un autre mardi dernier. Dans la péroraison de son discours, il a présenté la guerre comme la conséquence logique, fatale en quelque sorte, de la présence des républicains à la tête des affaires. Le « rayonnement pacifique des institutions » ne saurait suffire, suivant l'ancien président du conseil. Ce qui implique que la République ne saurait vivre sans la guerre. Personne ne s'y est trompé, et les opportunistes eux-mêmes ne prennent point souci d'atténuer la gravité d'une telle déclaration qui est un véritable programme électoral pour le parti opportuniste. La République, dit la République française, « ne veut pas la guerre, elle veut seulement prendre elle-même le souci de ses intérêts et de son honneur ». Il n'y a pas d'entreprises belliqueuses qu'on ne puisse expliquer, sinon justifier, par cette creuse formule. On se bat toujours sous prétexte d'une question d'honneur et d'intérêt.

Aussi bien le meilleur argument que M. Ferry pût fournir à l'appui de sa thèse, c'est l'histoire même de la République actuelle. Pacifique tant qu'elle a été gouvernée par les conservateurs, elle est devenue belliqueuse du jour où les républicains ont été au pouvoir.

La démonstration de Dolcigno, les tentatives d'intervention en Egypte et en Grèce, la conquête de la Tunisie, l'annexion du Cambodge, la guerre du Tonkin, l'expédition de Madagascar, la guerre contre la Chine, sont autant de faits tout récents, accumulés en quelques années et qui prouvent bien que, de l'avis des républicains de toute nuance, la République ne peut vivre sans faire la guerre sur quelque point du globe, et ce, d'ailleurs, toujours sans consulter le pays, au mépris de la Constitution.

M. Ferry s'en fait gloire. Soit! C'est affaire entre lui et sa conscience; mais les électeurs ne sont pas obligés de partager ses goûts belliqueux pour les autres. Il sied bien, vraiment, à la République française de railler les régimes pacifiques et de s'écrier: « Vieux républicains qui aviez renversé la monarchie de Louis-Philippe et pris le fusil sur les barricades pour débarrasser la France d'un régime pacifique, au sens où certaines gens l'entendent aujourd'hui, vous voyez qu'on a fait du chemin depuis trente-sept ans. »

Qui, il est vrai, la monarchie de Louis-Philippe avait peu de goût pour la guerre. Le roi, qui l'avait faite de sa personne et en vaillant soldat, savait ce que la guerre coûte de sang et de larmes et il cherchait à éviter ces maux à la France.

Était-ce pourtant aux dépens de ses droits et de son honneur? Lorsqu'il le fallait, hésitait-on à occuper Ancône, à bombarder Mogador ou Saint-Jean d'Ulton, à prendre Anvers? Qui a donné l'Algérie à la France sinon Louis-Philippe, continuant l'œuvre ébauchée par Charles X? Qui nous a donné le protectorat de Taïti, et pour cette île de Madagascar dont on parle tant aujourd'hui, n'est-ce pas une flotte envoyée par

Louis-Philippe, sous le commandement de l'amiral Le Hell, qui assura la reconnaissance et la définition de nos droits? Ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'aucune de ces expéditions ne fut entreprise à la légère et sans nécessité, qu'elles furent menées avec prudence et qu'il n'en fut pas une qui n'accrut le glorieux patrimoine du pays. La République et les républicains s'inspirent, nous le reconnaissons, de principes différents. Ils engagent la guerre pour des motifs toujours mal expliqués, la mènent mal et n'aboutissent qu'à ruiner les finances du pays et à l'affaiblir sans souci des éventualités redoutables qui peuvent se produire. Libre à M. Ferry de railler la « politique du pot-au-feu. » Pour emprunter son langage trivial, nous dirons que nous la préférons encore à la « politique de la marmite renversée. »

LA MORALE OPPORTUNISTE!

Depuis que la gestion des finances de l'Etat est entre des mains républicaines, que tout contrôle de l'opposition monarchique a été soigneusement écarté, nous avons connu les folles prodigalités, les gaspillages inavouables.

Députés et sénateurs de la droite ont vainement appelé l'attention publique sur les déplorables résultats d'une telle politique financière.

Vainement aussi, la presse monarchique, venant à la rescousse, a dénoncé, avec une intelligente activité, un dévouement patriotique, les fautes et les déplorables agissements du syndicat républicain.

Aujourd'hui, avec la même énergie, membres du Parlement et de la presse monarchique signalent les conséquences de cette politique néfaste qui a été si vivement combattue par eux depuis sept ans.

Mais ce ne sont plus seulement des voix monarchiques qui crient au pays: gaspillages!

Des républicains alarmés déclarent que la gestion financière du gouvernement de leur

rève nous conduit inévitablement à la ruine et que, fatalement, à partir de 1887, le pays sera surchargé de 200 millions d'impôts nouveaux afin de retarder ce dénouement désastreux.

C'est alors que se dessine dans sa beauté la morale républicaine.

— Prenez garde, disent à leurs coreligionnaires effrayés par le flot montant de la dette publique, certains républicains qui ne peuvent se résoudre à sortir de cet heureux optimisme qui berce leurs intérêts politiques et leurs satisfactions égoïstes, personnelles, prenez garde: ne voyez-vous pas qu'en justifiant les plaintes, les protestations, les cris d'alarme des droits monarchiques, le pays finira par s'émouvoir et par comprendre que la monarchie seule pourra réparer les désastres et les ruines accumulés sous le régime républicain?

— Bah! ripostent les optimistes jouisseurs, laissez donc les monarchistes protester et s'indigner. Le pays a confiance en nous; nous l'avons captée, cette confiance, par nos promesses une première fois; nous la capturons une fois encore. Plus les monarchistes crieront: trahison! plus le pays se resserrera autour de nous. Tandis que si, ouvrant les yeux à l'évidence, vous avez la naïveté de faire chorus avec ces réactionnaires, nous sommes perdus. Le pays ouvrira les yeux, s'alarmera, fera tomber sur le gouvernement républicain la responsabilité de notre situation financière. Envisagez les conséquences de ce désenchantement! Nous sommes tous solidaires, soutenons-nous donc mutuellement et aux protestations des monarchistes, répondons par des démentis formels.

Voilà tout le secret du désaccord que la discussion sur la loi des finances met en relief entre deux nuances républicaines.

Voilà pourquoi le désastreux budget sur ressources extraordinaires est glorifié au Luxembourg comme le budget « national ». Avec six milliards on a refait une France nouvelle, matériel militaire, éducation civique, instruction laïque, grands travaux publics!

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

DEUXIÈME PARTIE

V. — LE MARI ET LA FEMME

La porte était à peine refermée; Lucien se leva vivement et arpena la chambre à grands pas, comme s'il était sous le coup d'une vive émotion. Sa figure, ordinairement impassible, se contracta avec une sorte de fureur, et ses doigts crispés se promenaient dans sa chevelure, qu'ils saisissaient comme s'ils eussent voulu l'arracher. — Qui donc leur a dit cela? murmura-t-il enfin d'une voix sourde et haletante. Qui a parlé d'un Français qui a renié sa patrie pour de l'or et des honneurs? Ah! ils croient le voir et le flétrir dans leurs cœurs cet homme qui, aujourd'hui, a sur sa tête la toute-puissance! Ils ne le verront pas; ce sera pour eux le glaive suspendu perpétuellement au-dessus de leur tête; et partout où il pourrait être renoué, le major Ringelissen ne se montrera que par ses actes et ses répressions.

Il se rassit, et une sorte d'abattement succéda à la tempête qui venait de secouer tout l'être de Lucien Sauvatre.

Puis comme s'il cherchait à donner un autre cours à ses pensées, il promena autour de lui des regards qui demandaient à tout ce qui l'entourait les souvenirs des temps passés.

Rêvait-il alors à son père, mort, ruiné honorablement, presque à cette même place où il était en cet instant; à sa mère qui l'avait élevé avec amour, bercant sur ses genoux cette jeune tête pour laquelle elle rêvait les destinées que ses espérances faisaient hautes et élevées?

Ses regards errants allaient d'un objet à l'autre sans s'y arrêter, lorsqu'ils furent attirés par un objet brillant tombé sous une chaise, à quelques pas de lui.

Le jeune homme se leva précipitamment, comme s'il allait trouver là une solution à ses préoccupations, ou du calme à ses pensées, et sa main, se portant sur l'objet qui l'avait attiré, ramassa un bracelet qu'il déposa sur la table, après l'avoir examiné avec soin. Évidemment, ce bijou n'avait point appartenu à sa mère, dont il avait connu les goûts modestes. Qui donc l'avait apporté dans cette chambre? Est-ce qu'une femme y serait venue et l'aurait habitée?

Lucien n'était pas un de ces hommes qui se donnent la peine de deviner ou de comprendre une

chose par l'analyse ou par la réflexion. Il lui fallait à l'instant l'explication d'un fait aussi anormal. Ce fut donc avec un mouvement d'impétuosité presque fébrile qu'il saisit le cordon d'une sonnette, à laquelle le temps avait imposé un cachet de mutisme, et qu'il chercha à appeler l'attention de Jérémie.

Celui-ci, l'oreille aux aguets, comme quelqu'un dont la conscience n'est pas absolument tranquille, devina, plutôt qu'il n'entendit, l'appel qui lui était fait, et il remonta l'escalier avec tout l'empressement qu'il lui était possible d'avoir.

— Dis-moi ce que c'est que ceci? demanda vivement Lucien, sans préambule, et sans laisser à Jérémie le temps de chercher une réponse.

Le vieillard, pris ainsi au dépourvu, balbutia quelques mots qui n'expliquaient rien et augmentaient l'impatience de Lucien.

— Ne cherche pas à me tromper, dit celui-ci, en voyant le trouble de Jérémie. Une femme est venue dans cette chambre; elle y a demeuré, peut-être même est-elle encore dans ma maison. Voyons, parle; je ne t'en ferai pas un crime; seulement je veux savoir, tout savoir.

— Oui, une femme est venue dans cette chambre, reprit alors le vieillard; elle y a demeuré, et... elle est encore dans votre maison.

Les yeux de Lucien eurent un éclair.

— Qui est-elle? demanda-t-il.

— Je l'ignore, monsieur; elle n'a pour moi d'autre nom que celui de M^{lle} Clémence; mais elle est si jolie, si bonne et si douce, que je n'ai pas eu le courage de la renvoyer lorsqu'elle est venue un jour me demander l'hospitalité.

Ce nom de Clémence, qui aurait dû être une demi-révélation pour M. Sauvatre, n'éveilla en son cœur aucun souvenir. Il avait si peu entrevu, si peu regardé cette petite fille à laquelle il avait un jour donné son nom à lui, qu'elle n'était restée dans sa pensée que comme l'une de ces choses vagues, dont on ne s'embarrasse pas, et qu'on laisse s'envoler, sans se demander si leurs ailes les ramèneront un jour.

Cette femme dont on lui parlait était jeune, elle était jolie, et elle était près de lui, dans sa maison; laisserait-il échapper l'occasion de la voir et de lui parler?

— Est-ce que tu crois qu'elle voudra me recevoir? demanda-t-il à Jérémie.

— Je n'ai pas de raison pour supposer le contraire, monsieur.

— Et... sait-elle que le maître de cette maison vient d'y arriver?

— C'est elle-même qui m'en a prévenue; on aurait dit qu'elle vous avait deviné, lorsqu'elle vous a aperçu, à cheval, dans la grande avenue.

Lucien se leva comme un homme satisfait de ce qu'il vient d'apprendre.

Tous, républicains optimistes et républicains inquiets du lendemain, savent que nous marchons à la ruine des finances de l'Etat. Mais les uns ne voudraient point, par calcul politique, que les intérêts du pays aient pour défenseurs uniques les partisans de la Monarchie nationale, tandis que les autres, par intérêt électoral, veulent dissimuler à tout prix la vérité, se souciant avant tout et par dessus tout de leurs intérêts personnels immédiats.

C'est la vérité. Nous défions tout esprit équitable, s'inspirant uniquement du patriotisme de la nier. La morale républicaine, seule, a découvert une casuistique originale. Sa subtilité n'abusera pas le pays. Espérons-le; le bon sens ne s'est point exilé pour toujours de notre cher pays de France.

EDMOND ROBERT.

L'OPPORTUNISME C'EST LA GUERRE

Le discours de M. Ferry est naturellement l'objet de nombreux commentaires dans la presse républicaine, à l'exception de la *Republique française*, du *Siècle* et du *Voltaire* qui l'approuvent, non toutefois sans quelque embarras; tous les autres organes constatent que ce discours ne répond pas à ce qu'on attendait et qu'il est de nature à créer de nouveaux et graves embarras aux opportunistes, car il se résume en deux mots: « L'opportunisme, c'est la guerre. »

La Justice:

« Eh bien! l'opportunisme a enfin un manifeste: il est net, celui-là, et c'est M. Ferry qui l'a porté à la tribune. »

« La République, a-t-il dit, ne peut pas être l'expansion pacifique de la France. Ce procédé de rhétorique a un nom, c'est le pendant du fameux: »

« Va... je ne te hais point. »

« M. Ferry a dit avec une périphrase: »

« La République, c'est la guerre! »

L'Intransigeant:

« L'abjecte majorité tonkinoise, à la veille de se représenter devant le suffrage universel, réclamait un programme à tous les échos. Et ni Spuller, ni Ranc, ni Toloain ne parvenaient à la satisfaire. Ce programme tant cherché, elle le possède aujourd'hui. Il est tout entier contenu dans cette phrase tombée des lèvres magistrales du noble sire de Foucharupt: »

« Ce n'est pas par le rayonnement pacifique qu'une nation moderne peut exercer son influence; »

et que nous résumons ainsi: »

« L'opportunisme, c'est la guerre! »

Le Rappel:

« Une fois lancé, M. Jules Ferry ne sait plus s'arrêter et, ayant glorifié les races supérieures, il a célébré avec emphase la politique belliqueuse et conquérante qu'il oppose dédaigneusement à la politique du « pot-au-feu. »

La Ligue:

« Peut-être M. Ferry a-t-il voulu, au moment des élections, marquer bien nettement la distance qui le sépare du parti légitimiste.

Ce n'est pas lui qui promettrait la « poule-au-pot », et on ne saurait maintenant l'accuser de tentative de corruption électorale; encore une fois, voilà qui est parler net, et le suffrage universel n'aura garde d'oublier l'avertissement qu'il vient de recevoir. »

Le Radical:

« La politique coloniale s'est affirmée mardi, on ne peut pas dire avec éclat, car le discours de M. Ferry n'a rien d'éclatant, mais avec une audace qui a paru déconcerter même quelques-uns de ses partisans. Ne nous en plaignons pas: plus la question sera nettement posée devant le pays, plus sa réponse sera claire, plus sa volonté sera certaine. »

L'Evénement:

« Remercions M. Jules Ferry d'avoir parlé et parlé très-longtemps. Mieux que ne l'auraient pu faire les adversaires de cette politique coloniale tant vantée, il lui a porté les coups les plus décisifs. Impossible de mieux faire ressortir le manque de plan, de témérité, l'inutilité de ces aventures. »

« En dehors de quelques tirades sentimentales, déjà redites à satiété et destinées à jeter de la poudre à des yeux qui ne demandent qu'à être aveuglés, rien que des théories en l'air, des sophismes et des arguments qui se retournaient contre leur auteur. »

Le Journal des Débats:

« Avec l'argent dépensé pour les maisons d'école on aurait pu en construire dans toutes les communes. Avec l'argent et les hommes dépensés au Tonkin, on aurait pu assurer la pleine conquête du pays et prendre Madagascar par surcroît. M. Jules Ferry, alors, n'aurait pas à défendre pendant trois heures la politique coloniale: elle serait plus populaire encore qu'elle ne l'était il y a quelques années. »

La Liberté:

« Tout l'art qu'a mis M. Ferry à faire un tableau séduisant de sa politique coloniale n'effacera jamais le souvenir de l'imprévoyance et de la maladresse avec lesquelles tout a été conduit. »

Le National:

« Le discours d'hier justifie la politique coloniale, qui n'avait pas besoin d'être justifiée. Il ne justifie, en aucune façon, la conduite de M. Jules Ferry et des députés de son ex-majorité qui, eux, restent aujourd'hui comme hier convaincus ou d'une coupable incapacité ou d'une habileté plus coupable encore. »

Le Temps:

« Nous ne pouvons nous dispenser, en terminant, de signaler un défaut ou une lacune dans la harangue de M. Ferry; elle a été trop exclusivement un cours de politique coloniale; l'ancien président du conseil aurait dû, sinon pour lui-même, du moins pour ses amis, y joindre quelques réflexions sur l'utilité qu'il y a désormais à organiser, à aménager, à digérer nos conquêtes; c'est en quoi la situation actuelle diffère de la situation d'il y a deux ans, et c'est le trait le plus saillant de la physionomie nouvelle que l'ancienne majorité doit prendre. »

— Va dire à M^{me} Clémence, ajouta-t-il en s'adressant avec plus de douceur à Jérémie, que je désire lui présenter mes hommages, et lui remettre moi-même le bracelet qu'elle a oublié dans ma chambre...

Jérémie s'éloigna pendant quelques instants, et rapporta à son maître la réponse qu'il désirait.

Après que le vieux serviteur se fût retiré, Lucien s'approcha à pas lents de la glace qui était en face de lui. Il examina avec soin toute sa personne, comme un homme qui désire plaire et qui sent qu'il en est capable.

Il s'appliqua surtout à ôter à sa physionomie ce cachet de dureté et de hauteur qui semblait être devenu un masque indélébile sur son visage, et il descendit l'escalier, afin de se présenter devant la dame inconnue.

Clémence, installée à la hâte dans une petite chambre du rez-de-chaussée, attendait avec une impatience facile à comprendre l'arrivée de son mari. Allait-il la reconnaître?

Cette pensée, qu'elle rattachait au souvenir de ce qu'il avait été pour elle dix années auparavant, lui donnait une sorte de terreur.

Non, il ne fallait pas qu'il la reconnût, qu'il pensât à ce qu'elle avait été, et qu'il pût voir encore en elle la sotte petite fille qu'elle lui pardonnait presque en ce moment d'avoir abandonnée.

Mais cela était impossible. Elle était si changée

depuis ces dix années!

Est-ce qu'un homme qui l'avait à peine regardée avec un air de mépris, pouvait retrouver en cette jeune femme si élégante, si sûre d'elle-même par sa beauté et par sa valeur morale, l'enfant malin, gré, laide, timide et ignorante, dont il n'avait pas voulu, alors qu'elle venait d'être sa femme?

Ces réflexions rassurèrent en partie M^{me} Sauvatre qui, elle aussi, consulta un instant la glace qui était près d'elle, au moment où elle entendit les pas de son mari se diriger hardiment de son côté.

Du premier coup d'œil, elle vit qu'elle l'aurait reconnu et que, comme autrefois, son cœur aurait couru au-devant de lui.

Est-ce que rien n'allait être changé entre eux?

Et, presque tremblante, elle attendit son premier regard et sa première parole.

Lui, s'arrêta comme ébloui avant d'avoir fait quelques pas dans la chambre.

Aucune femme, quelque belle qu'elle fût, n'avait encore réalisé pour lui ce type de beauté voulue et réalisée par l'énergie de celle qui la possédait.

En idéalant le mari qu'elle croyait lui être si supérieur, la jeune femme avait marché dans la voie d'une perfection qu'elle croyait seule pouvoir la rapprocher de lui.

(A suivre.)

Ces citations suffisent pour permettre d'apprécier les sentiments de répulsion que fait naître jusque dans les rangs des républicains l'audace de M. Ferry accaparant la tribune pour faire, trois heures durant, sa propre apologie.

LA CLAQUE.

Tout le monde sait qu'au théâtre, on appelle « la claque » un groupe de spectateurs payés par l'administration pour applaudir.

Les journaux opportunistes essaient, en ce moment, de faire croire que le discours impudent de M. Jules Ferry a remporté devant la Chambre des députés un éclatant succès. Ils publient des comptes rendus où l'on voit tous les principaux passages soulignés par ces mots: « vifs applaudissements ».

Il est bon de relever cette tentative de chantage opportuniste.

Parce que les 200 compères de l'Union républicaine se sont fait venir des ampoules au mains à force d'applaudir leur chef, cela ne prouve pas que la Chambre ait fait une ovation à l'aventurier qu'elle renversa, il y a quatre mois.

Si la représentation extraordinaire donnée par M. Jules Ferry avait été suivie d'un vote, les deux tiers de la Chambre auraient manifesté leur mépris pour les gambades oratoires de ce maître Jacques politique.

C'est bien « la claque » qui a applaudi l'ancien distributeur de places, le patron des tripotages éhontés, le producteur sans vergogne des coups de Bourse, le joueur incorrigible qui jouait le sort des élections générales sur un coup de dé chinois.

Cette claque est une liste toute faite pour indiquer aux électeurs les hommes qu'ils doivent rejeter.

N'importe qui, plutôt que ces claqueurs qui sont pour la politique d'aventures et pour les grosses dépenses, parce qu'ils y trouvent l'occasion de remplir leurs poches.

Comme la claque des théâtres, la claque du Palais-Bourbon est une claque payée. Electeurs, ne l'oubliez pas.

Chronique générale.

LE DISCOURS DE M. CLÉMENCEAU.

Avant-hier, pendant deux heures, M. Clémenceau a montré M. Ferry refusant le débat sur ses aventures, lorsqu'il lui était offert, le foyant, évitant toute explication avec la Chambre et s'efforçant aujourd'hui de lui donner le change en prononçant une conférence sur la politique coloniale. Il a fait toucher du doigt ce qu'était cette politique, il en a calculé les résultats et indiqué les dangers pour l'avenir. Il a montré ce ministre arrogant avec les faibles et prosterné devant les forts; insolent envers le marquis de Tseng et plein de déférences pour le pasteur protestant Shaw; capitulant devant les forts et combattant les faibles; avec cela, constamment joué et berné par la diplomatie chinoise.

Il a rappelé cet effondrement d'un ministre s'avançant vaincu sans même oser combattre, et accusant ensuite sa majorité d'effolement. Il a cité ces lettres de M. Ferry dans lesquelles il accusait la France d'être la risée de l'Europe. Il a lu ces jugements portés par l'amiral Courbet sur celui qui l'a tué et, se tournant vers M. Ferry: « Oseriez-vous, lui a-t-il dit, suivre son cercueil? »

Dans une péroraison très-applaudie, M. Clémenceau a fait justice de cette manœuvre qui consiste à s'abriter derrière les liquidateurs du Tonkin, et il a ajouté: « Nous voulons savoir si le président du conseil s'appelle Brisson, ou s'il s'appelle Ferry! »

LE DISCOURS DE M. BRISSON.

A cette question si nettement formulée, le président du conseil a répondu avec un ennui visible, si cela peut s'appeler répondre.

Son discours n'a été qu'une longue homélie du genre triste, déplorant le spectacle douloureux que la Chambre donnait au pays, avec le couplet déjà connu du patrimoine et de l'honneur national.

LES CREDITS DE MADAGASCAR.

Les crédits ont été votés par 291 voix contre 142.

A LA CHAMBRE.

Il n'y a eu hier, au Palais-Bourbon, ni réunion de groupes, ni convocation de commissions, aussi les couloirs étaient-ils complètement déserts.

On croit généralement que les Chambres pourront se séparer mardi prochain. La discussion du budget sera close au Sénat lundi soir au plus tard. Il ne lui restera plus à examiner ensuite que les crédits pour Madagascar; mais cette question ne prendra pas plus d'une séance.

Il est probable que le cabinet profitera de cette occasion pour compléter les déclarations qu'il a faites avant-hier sur sa politique coloniale. Quant à la Chambre, elle n'a plus à discuter avant sa séparation qu'une seule loi importante, celle de l'organisation d'une armée coloniale et de troupes spéciales d'Afrique.

« La République, c'est la guerre! » Tous les journaux indépendants interprètent de la même façon les mépris de M. Jules Ferry contre « la politique du pot-au-feu » et serait difficile de les interpréter autrement.

La *Republique française* proteste contre une telle « perfidie. » Il fut un temps où M. Ferry, du haut de la tribune de la Chambre, osait accuser les conservateurs, qui étaient alors au gouvernement, de vouloir la guerre avec l'Allemagne; cet impudent mensonge était colporté partout. La *Republique française* trouvait le jeu excellent, aujourd'hui elle s'indigne. « Non, dit-elle, la République n'est pas la guerre; elle ne veut pas la guerre; elle veut seulement rester maîtresse chez elle. »

C'est donc pour rester « maîtresse chez elle » que la France doit aller courir les aventures au Tonkin, en Chine, à Madagascar. Ce moyen de rester maître chez soi ne manque pas d'originalité. C'est la politique Benetton.

LE MATÉRIEL POUR LE TONKIN.

Le général de Courcy a réclamé au ministre de la guerre un matériel considérable destiné au corps expéditionnaire: objets de campement, linge, literie pour les malades, etc., etc.

LES PROMESSES D'UN MINISTRE.

La *France Libre* se dit en mesure d'affirmer ceci:

« Rien que dans le courant de la semaine dernière, on nous affirme qu'il y a eu seize mille francs de dépêches transmises par M. le général de Courcy au général Campenon. »

Eh bien! vraiment, on n'en a pas communiqué pour 46,000 francs au public, — il est vrai que c'est lui qui paie.

Que devient la fameuse promesse du ministre de la guerre, de nous faire connaître les dépêches *intégralement* et *loyalement*?

Il a promis loyalement, — mais il ne tait *intégralement*.

Le *Gaulois* demande ce qu'est devenu le legs de 50,000 francs que l'on disait avoir été fait par Victor Hugo aux pauvres de Paris, et celui de 5,000 francs aux cochers d'omnibus.

Le testament, muet sur ces legs, n'aurait-il donc été qu'une réclame pour les journaux?

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 juillet. Quel marasme! Personne en Bourse. La réaction des primes sur les rentes n'a même pas le pouvoir de galvaniser le marché: c'est à peine si l'on a sacré quelques minutes à cette opération. Disons les cours de réponse ne surprennent personne: 81.15 pour le 3 0/0, 82.57 1/2 pour l'amortissable et 110.17 1/2 pour le 4 1/2. A quelques centimes près, c'est sur ces prix que se traitent les rares affaires du comptant.

Le Crédit Foncier de France est répondu à 1,316.25 puis cote 1,318.75. La dernière séance du conseil d'administration a été consacrée à l'autorisation de nouveaux prêts pour une somme de 500 millions.

Les achats en obligations du Crédit Foncier ne se reportent maintenant sur les Foncières 1884 que vue du tirage du 5 septembre.

Les actions de la Société Générale sont fermes sans changement.

Les obligations de la récente émission de la Compagnie de l'Ouest-Algérien marchent assez

sur les traces de leurs aïeux. Le nivellement des cours sera chose faite après le détachement du terrain.

L'emprunt égyptien a été couvert 5 fois à Paris, 4 fois à Berlin et 11 fois à Londres, ce qui fait au total près de quatre milliards et demi de francs.

Les obligations du Canal de Panama continuent à fléchir. La perte éprouvée par les souscripteurs dépasse déjà 10 0/0 et menace de s'accroître encore, car si la Société obtenait, contre toute probabilité, l'autorisation d'émettre un emprunt à lots, elle ne pourrait trouver de l'argent qu'à 6 1/2 ou 7 0/0. Il y a donc tout intérêt à vendre les obligations au plus tôt.

Pas de changements sur les actions des chemins de fer français.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LA DISTRIBUTION DES PRIX A L'INSTITUTION SAINT-LOUIS.

Mercredi 29 juillet, avait lieu, au collège Saint-Louis de notre ville, la distribution solennelle des prix sous la présidence de Sa Grandeur M^r l'Evêque d'Angers.

M^r Freppel aime à venir, chaque année, témoigner ainsi l'amour qu'il porte à son collège Saint-Louis, collègue qui lui tient au cœur d'une façon particulière. Car si Sa Grandeur porte avant tout son affectueuse sollicitude sur son Université d'Angers, son œuvre, et, un jour, le plus beau fleuron de sa couronne, et sur ses petits séminaires, les pépinières de son nombreux et zélé clergé, il aime aussi vivement son collège Saint-Louis, duquel il attend la régénération religieuse de la plus riche et de la plus pittoresque partie de son diocèse.

A une heure, Monseigneur fait son apparition sous la vaste tente, si gracieusement décorée, et déjà remplie par une nombreuse et brillante assistance de parents des élèves et d'amis de Saint-Louis.

Nous remarquons sur l'estrade d'honneur M. le comte de Brézé, M. Louis Mayaud, M. le curé de Saint-Pierre, MM. les curés de la ville, et une foule de prêtres de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, toujours heureux de témoigner à Saint-Louis leur bienveillante sympathie.

M. l'abbé Bariller, curé de Souzay et professeur de dessin et de peinture à l'Institution, prend alors la parole, et nous ne dirons pas dans un discours académique, « je n'ai, nous dit gaiement l'orateur, ni la prétention, ni le talent de faire de ces discours-là » (le désir exprimé par Sa Grandeur lui ayant seul mis la plume à la main), mais dans une pittoresque allocution, nous entretenons de son art. Il s'efforce de prouver aux élèves que les arts d'agrément et en particulier celui du dessin et de la peinture ne sont pas à dédaigner. Laisant de côté les principes de l'art et du beau, pour lesquels il renvoie au charmant ouvrage de M. Mérit, curé de Saint-Pierre, expert en la matière, il expose les joissances que l'étude sérieuse du dessin et de la peinture assure particulièrement aux amateurs de voyages, puisque à l'heure actuelle les voyages de vacances sont à l'ordre du jour. Sans doute tout homme qui a de l'âme et du cœur ne peut se trouver sans

émotion en présence des grands spectacles de la nature ou des chefs-d'œuvre de l'art; mais la jouissance est plus complète, s'il possède quelques notions de dessin et de peinture. A l'appui de son dire, l'orateur nous transporte par la pensée dans la vieille Espagne, son pays de prédilection, et il nous arrête, au musée de Madrid, devant le Christ en croix de Velasquez, d'une si terrible réalité.

Puis Monseigneur se lève, et s'emparant du nom du grand patron de l'Institution, il nous montre, en quelques mots de la plus haute éloquence, dans le roi saint Louis, ce que peut le patriotisme uni à l'idée religieuse, deux choses inséparables. Nous n'en dirons pas plus long, parce que nous espérons que les journaux d'Angers nous apporteront dans son entier cet admirable discours, que nous ne voulons pas décolorer par une froide analyse.

Avant de procéder à l'appel des heureux du jour, M. le supérieur annonce que l'Institution Saint-Louis a l'honneur de compter sept de ses élèves admissibles à l'examen oral, aux deux parties du baccalauréat ès-lettres, devant la Faculté de Poitiers.

Les lauréats dont les noms retentissent le plus souvent aux applaudissements de l'assistance sont, pour les classes de latin, MM. Gigon, Maurice, Désouches, Perrochon, Anis, Abraham, de la Vèze, Roy, Hacault et Couzineau.

Pour les classes de français, MM. Borit, Boutin, Millon, Chanteau, Filmon, Bois-sière, Le Brecq, Cathelineau, de Bellegarde.

Discours et proclamation des prix sont entremêlés de morceaux gracieux, brillamment exécutés par la musique de l'établissement sous l'habile direction de son chef, M. Halbert.

Et maintenant maîtres et élèves se sont dispersés pour aller puiser, dans un repos noblement acquis, la force de revenir bientôt reprendre leurs travaux et soutenir dignement la réputation de Saint-Louis, leur collège bien-aimé.

École de Cavalerie de Saumur.

Par décret en date du 29 juillet, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus, savoir:

Au grade de colonel

M. Reverony, chef d'escadrons instructeur en chef d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie. — Est affecté au 8^e régiment de chasseurs.

Au grade de chef d'escadrons

M. Megard Le Pays de Bourjolly, capitaine-adjutant-major à l'École d'application de cavalerie. — Affecté au 4^e régiment de hus-sards.

Au grade de lieutenant

M. de Contades-Gizeux, sous-lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie. — Maintenu à cette Ecole.

M. Ramotowski, chef d'escadrons au 3^e régiment de spahis, est nommé à l'emploi

de chef d'escadrons instructeur en chef d'exercices militaires à l'École de cavalerie, en remplacement de M. Reverony.

M. Provost de Lestang, capitaine au 13^e régiment de chasseurs, est passé capitaine-adjutant major à l'École de cavalerie, en remplacement de M. de Bourjolly.

COUR D'APPEL D'ANGERS.

Le 10 juillet dernier, le tribunal de Saumur condamnait la femme Caupin à une année de prison pour excitation de mineures à la débauche.

La Cour a confirmé ce jugement.

Une autre femme, nommée Hublet, âgée de 35 ans, se livre depuis longtemps à la débauche. Un jour, elle eut l'idée de débaucher sa propre fille, qui est devenue aujourd'hui une fille perdue.

Le 11 juillet dernier, le tribunal de Saumur a condamné la mère à deux ans de prison et dix ans d'interdiction de tutelle.

La Cour a confirmé la décision des premiers juges.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Un terrible accident est arrivé avant-hier jeudi à Doué, dans la cour du sieur Guilton, messager.

Plusieurs hommes battaient à la machine, lorsque l'un d'eux, le nommé Chevalier, employé comme engreneur, glissa le bras gauche sur la planche d'engrenage, pour présenter le blé, et se prit malheureusement entre l'un des batteurs.

Un craquement sinistre se fit aussitôt entendre, la courroie principale tomba et la machine s'arrêta court.

On put alors retirer le pauvre Chevalier dont le bras était complètement détaché du corps.

Transporté à l'hôpital de Doué, MM. les docteurs Poreau et Lieutaud lui prodiguèrent tous les soins nécessaires.

Le lendemain, le malheureux expirait après d'horribles souffrances. Il était âgé de 50 ans.

Chaque année, à l'époque des moissons, de semblables accidents jettent le deuil et la consternation au milieu des habitants de nos campagnes qui ne sauraient prendre de trop grandes précautions pour les éviter.

MIREBEAU. — Mercredi, à 7 heures du matin, le train allant de Poitiers à Angers a lamponné, sur le passage à niveau de la route d'Amberre à Mirebeau, une voiture, attelée d'un âne, dans laquelle se trouvait la femme Guibert.

L'âne et la voiture ont été mis en pièces; quant à la femme Guibert, transportée à l'hospice, elle est morte en y arrivant.

La malheureuse femme laisse trois enfants en bas âge.

LE MOIS D'AOUT.

Voici quel sera, d'après Nick, la physiologie probable du mois d'aout: Les conditions astronomiques variant peu, le mois d'aout aura à peu près la

même physionomie que juillet sur la France et sur les pays voisins.

La première quinzaine présentera un temps mixte, variable, principalement sur les zones du Nord et du Centre, avec coups de vent, pluie et orages violents épars et grêle probable, fortes ondées et crues locales: 1^e vers le 4^e (??), 3 5; 2^e vers les 7 (??); 9; 3^e vers les 11 (??), 13, 15, tantôt sur une zone, tantôt sur une autre, et jamais partout à la fois. Variations brusques de température, surtout la nuit.

La seconde quinzaine sera préférable, particulièrement sur le Midi, et plus chaude. Quelques perturbations, vent, pluies ou orages se produiront néanmoins vers les 19 (??), 21; vers les 27 (??), 29. Défaut d'humidité là où les mouvements orageux ne séviront pas, notamment sur la zone méridionale.

Le nombre des points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations. Celles-ci retardent de un à trois jours, suivant la latitude ou la longitude des localités.

Nous recommandons l'excellente Huile d'olive surfine vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques. — Elle est vendue 1 fr. 20 c. le 1/2 kil, et 4 fr. 45 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

BOURSE DE PARIS.

DU 31 JUILLET 1885.

Rente 3 0/0	81 15
Rente 3 0/0 amortissable	82 70
Rente 4 1/2	107 »
Rente 4 1/2 (nouvelle)	110 20
Obligations du Trésor	506 »

ENCORE!

Nous reproduisons la lettre suivante dans son intégrité:

Monsieur Baric, pharmacien à Gouviex (Oise).
Je vous prie de m'adresser un flacon de 8 fr. de votre bonne Lotion du Dr Saidi. J'en ai déjà usé 3 flacons de 3 fr. Elle est exquise, et a fait de l'effet sur ma tête. Plus de pellicules, plus de démangeaisons et c'est très-vrai que mes cheveux repoussent sur ma tête qui était déplumée. Agréez, M., mes respectueux remerciements. DUREL, photographe à Courlomer (Orne). Rappelons que le dépôt de ce précieux produit est à Saumur, chez M. Pichard-Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.

**ALCOOL DE MENTHE
DE RICOLES**

45 ANS DE SUCCÈS
33 RÉCOMPENSES — 12 MÉDAILLES D'OR

Bien supérieur à tous les produits similaires
ET LE SEUL VÉRITABLE

Infaillible contre les Indigestions,
Maux d'Estomac, de Cœur, de Nerfs, de Tête, etc.,
et dissipant le moindre malaise.

PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.

Fabrique à LYON, 9, cours d'Herbouville. — Dépôt à PARIS, 41, rue Richer.
EXIGER LE NOM DE RICOLES

Dépôt dans les principales Pharmacies, Parfumeries et Epicerie fines.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 11, et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

DE LA PERRIÈRE

Vaste Immeuble, au commune de Saint-Cyr-en-Bourg
Aménagé pour le commerce des vins, et consistant en:
Maison d'habitation, corps de bâtiments, vaste cour, jardin anglais et le jardin potager, vastes caves.
De vingt-sept ares cinquante centiares de vigne, commune de Saint-Cyr-en-Bourg;
D'une maison, sise ville de Saumur, rue de Bordeaux, n^o 39; Et d'une portion de jardin et de quartier, situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;]

Immeubles dépendant de la faillite de M. Alfred ROUSTEAUX, ancien négociant à Saint-Cyr-en-Bourg.

L'ADJUDICATION aura lieu le Vendredi 21 août 1885, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement énoncé ci-après.

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le six juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré,

Aux requêtes, poursuites et diligences de: 1^o M. Ludovic Proust, expert comptable, demeurant à Saumur; 2^o M. Louis Bonneau, expert comptable, demeurant également à Saumur,

Agissant l'un et l'autre en qualité de syndics définitifs de la faillite de M. Alfred Rousteaux,

3^o M. Alfred Rousteaux, demeurant à Paris,

Ayant pour avoué constitué M^e Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, numéro 11,
Le vendredi vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e Pinault, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la faillite de M. Alfred Rousteaux, ancien négociant en vins, à Saint-Cyr-en-Bourg, sur les mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION ET MISE A PRIX

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg

1^{er} Lot.

LA PERRIÈRE, vaste immeuble aménagé pour le commerce des vins et consistant en:

Une MAISON d'habitation qui comprend: au rez-de-chaussée, grande et petite salles à manger, office, vestibule, cuisine et deux petites chambres; au premier étage, vaste salon avec une terrasse extérieure et sept chambres à coucher; au second étage, une mansarde et de vastes greniers.

UN CORPS de BATIMENTS, faisant face à la maison d'habitation et comprenant: au rez-de-chaussée, deux pièces disposées pour servir de bureaux; au premier étage, deux chambres et un cabinet de toilette.

DEUX AUTRES BATIMENTS, affectés aux servitudes, comprenant: boanderie, bûcher, une chambre de décharge, remise, écurie pour quatre chevaux, deux chambres de domestique, grange, vastes hangars et magasins, une suite en maçonnerie.

UNE VASTE COUR, s'étendant entre les divers corps de bâtiments et dans laquelle se trouvent deux puits munis l'un d'une pompe à volant, l'autre d'une éolienne, et un bassin répartiteur.

UN JARDIN anglais et un JARDIN potager.

VASTES CAVES s'étendant sous toute la propriété avec un puits s'ouvrant sur la cour, le tout d'une contenance d'environ quarante ares dix centiares, joignant au nord le chemin de Saint-Cyr à Saumoussay, au levant le deuxième lot, au midi M. Bongouin, et au couchant M. Gaudier, compris au cadastre sous les numéros 1388, 1389, 1390, 1391, 1592 P, 1593 P, 1594.

Mise à prix, dix-huit mille francs, ci..... 18 000

2^o Lot.

Vingt-sept ares cinquante centiares de vigne, joignant au nord le chemin de Saint-Cyr à Saumoussay, au levant le chemin de la Petite-Perrière, au midi le clos du sieur Richard, dont il est séparé par un mur, au couchant les bâtiments de la Perrière, compris au cadastre sous partie du numéro 1386.

Mise à prix, seize cents francs, ci..... 1 600

A reporter... 18 000

Report... 18 000
Commune de Saumur.

3^o Lot.

UNE MAISON, sise ville de Saumur, rue de Bordeaux, numéro 39, comprenant: au rez-de-chaussée, un salon, une salle à manger et un cabinet de toilette; au premier étage deux chambres et un cabinet, au second étage, une chambre, deux cabinets et une mansarde, greniers sur le tout, une cuisine et un cabinet en sous-sol, caves au-dessous. Un jardin dans lequel se trouvent un pavillon, puits et pompe, remise, écurie pour deux chevaux, greniers à fourrages, le tout compris au cadastre sous le n^o 1152 de la section H, joignant d'un côté la rue de Bordeaux, du côté opposé MM. Coulon et Canoune, vers nord M. Poitevin, et vers midi M^e Angelo.

Mise à prix, vingt mille francs, ci..... 20 000

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

4^o Lot.

UNE PORTION DE JARDIN, d'une superficie d'envi-

A reporter... 39 600

Report... 39 600
 ron un are quatre-vingt-trois centiares et une portion de quartier, ayant la largeur du dit jardin et se prolongeant jusqu'au Thouet, d'une contenance d'environ vingt-trois centiares, joignant au nord le Thouet, au levant M. Robin, au midi la route départementale n° 14, au couchant M. Poitou, portées au cadastre sous le n° 189 de la section C.

Mise à prix : deux mille francs, ci..... 2.000
 Total des mises à prix : quarante-un mille six cents francs, ci..... 41.600

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente soussigné.
 Saumur, le premier août mil huit cent quatre-vingt-cinq.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1° M° DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41 ;
 2° M° PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;
 3° MM. PROUST et BONNEAU, syndics à Saumur.

Etude de M° AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER

DE SUITE

MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 3, avec sortie rue des Boires.
 Comprendant 5 pièces au rez-de-chaussée, 5 au premier étage, mansardes, grenier, cave, grande cour, jardin, hangar, 2 écuries, vaste remise, grenier à fourrage, etc.

S'adresser à M. SOUBREAU, négociant à Saumur, place du Port-Cigongne, ou à M° AUBOYER. (660)

Etude de M° AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A CÉDER DE SUITE

FONDS DE CHAPELLERIE

Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M° AUBOYER. (644)

Etude de M° PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le dimanche 2 août 1885, midi, à La Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, ligne de l'Etat, par le ministère de M° PINAULT, notaire à Saumur, de :

15.000 bouteilles environ de Vins blancs Mousseux ET AUTRES,

Provenant des caves de La Perrière, Le tout dépendant de la faillite ROUSTEAUX.

L'adjudication sera faite au comptant avec 10 0/0 en sus applicables aux frais.

La vente se fera par paniers de 25 bouteilles au moins. (618)

CABINET D'AFFAIRES

DE

H. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites,

10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

Liquidations amiables et judiciaires.
 Arbitrages et expertises complètes.
 Recouvrements et renseignements, etc., etc.
 Consultations absolument gratuites.

Etude de M° GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886.
UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (648)

Etude de M° TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une Poterie

Située à la Madeleine, commune de Cizay,

Comprendant : MAISON d'habitation et bâtiments d'exploitation, fours, hangar, cellier, écurie, cour, jardin, matériel d'exploitation, terrains propres à la fabrication de pots et tuyaux de drainage et de cheminée.

Le tout d'une contenance de 33 ares environ.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M° TAUGOURDEAU, notaire.

Etude de M° CHAUMIER, notaire à Chinon.

MAISON DE COMMERCE de premier ordre, pour la vente en gros en France et à l'étranger de fruits secs de toute nature, à céder à l'amiable, par suite de décès, à Chinon (Indre-et-Loire).

S'adresser à M° CHAUMIER, notaire à Chinon. (647)

A LOUER

BEAU MAGASIN

Grand'Rue, n° 1.

S'adresser à M. LARDÉ, même maison. (662)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billets d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction.

A LOUER

Deux Châteaux

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A VENDRE

PETITE CALÈCHE

A un cheval

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Très-beau CHIEN couchant, parfaitement dressé pour la chasse.

S'adresser à M. DALBON-FALLOUX, à Montfort. (629)

AVIS

DUPAYS - REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29.

On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, s'aux hygiéniques, etc., etc. (642)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^d de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 18, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, capital 40 millions, réserves 37 millions.

ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUERRIER, 17, boulevard des Pommiers, Angers. (574)

Sonneries et Appareils électriques

GABRIEL ARNOULT

Breveté S. G. D. G.

Rue Eupatoria, Tours.

Installations pour hôtels, châteaux, maisons bourgeoises.

Gâches électriques avec serrures, contacts de sûreté pour portes, fenêtres, caisses, etc., pédales perfectionnées pour salles à manger, système avertisseur pour grandes propriétés (les voitures s'annoncent elles-mêmes). Avertisseurs automatiques d'incendie.

Lumière électrique, tuyaux acoustiques, téléphones, microphones. Cible électrique, brevetée s. g. d. g. Installations pour magasins, depuis 25 francs.

NOTA. — Les installations de la maison sont garanties cinq ans.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOTIS, MOLLY FILS, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Étude de M° PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. ALPHONSE GAURON :

1° Une MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie,

Comprendant : magasin, premier étage, deuxième étage, cour et dépendances.

Cette maison est louée 4,200 fr. par bail et par an, à M. Loitière.

2° Une autre MAISON

Sise à Saumur, rue de la Tonnelle,

Avec magasin, premier étage, deuxième étage.

Cette maison est louée à M. Gournet, débitant de tabac.

3° UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue.

Elle est occupée par M. Fagnes, cordonnier, et autres.

Et 4° Une jolie PROPRIÉTÉ d'agrément

Située à Dampierre, canton des Ruettes,

Avec terrasse sur la route et vue magnifique sur la Loire,

Comprendant : chalet, pressoir, caves, jardins, vignes, contenant 2 hectares 20 ares.

Cette propriété pourra être divisée.

S'adresser, à Saumur, à M. LUDOVIC PROUST, rue Decier, ou à M° PINAULT, notaire. (615)

Offres et Demandes

UN MÉNAGE sans enfants demande une place, le mari pour l'intérieur et comme cocher, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à acheter CHIEN d'arrêt, poil ras, ayant un double nez, une grosse tête et la queue courte. Inutile offrir autre espèce.

S'adresser au bureau du journal, initiales P. A. (236)

ON DEMANDE chez M. E. MIGNON, marchand de fers à Saumur :

1° Un jeune homme pour apprendre le commerce ;

2° Un garçon pour conduire les chevaux.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. (235)

UN HOMME demande une place de camionneur dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU et c^o, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, contenu foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 1 degré.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (358)

PARFUMERIE DES CHATELAINES

Les Spécialités de cette Maison concurrencent par Un dent Sèdele de Suède

Eau Tonique Parachute

DE CHALMIN

Pommade des Châtelaines

Pommade Epidermale

Savon des Châtelaines

Savon Epidermal

Héliotrope blanc du Pérou

Vinaigre Anglais, etc.

SE TROUVENT CHEZ : Henri MACHET, Coiffeur Parfumeur, Place de la Bilange, SAUMUR

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.